



Projet d'Accueil Individualisé : PAI

Les informations qui relèvent du secret médical sont adressées avec l'accord des parents au personnel intervenant dans la prise en soins de l'enfant.

NOM :

PRÉNOM :

Date de naissance :

Classe :

1. Coordonnées des adultes qui suivent l'enfant :

-Parents / représentant légal :

Nom-Prénom :

Tel :

Nom-Prénom :

Tel :

-L'infirmerie scolaire :

-Secrétariat :

-Médecin suivant l'enfant :

-Hôpital référent :

2. Besoins spécifiques de l'enfant ou de l'adolescent :

Traitement spécifique routinier

Traitement spécifique si besoin

Allergie alimentaire :

Aménagement de l'éducation physique et sportive

Aménagement du temps lors des épreuves scolaire (1/3 temps)

Aménagement de l'environnement scolaire

Autre :

3. Traitement médical (selon la prescription médicale ci-joint) :

à spécifier : nom et type de traitement, dosage, mode de prise et horaires.
Les médicaments seront détenus à l'infirmierie

4. Protocole en cas d'urgence :

Situation	Signes d'appel / Symptômes visibles	CONDUITE A TENIR
Urticaire aigu	<i>Démangeaisons, boutons, plaques rouges</i>	
Conjonctivite Rhinite	<i>Yeux rouges, gonflés, éternuements, écoulement nasal</i>	
Troubles digestifs	<i>Douleurs abdominales, nausées, vomissements</i>	
Œdème sans atteinte respiratoire	<i>Gonflement des lèvres ou d'une autre partie du corps. Pas de gêne pour respirer</i>	
Œdème avec atteinte respiratoire	<i>Toux rauque, voix modifiée, signes d'asphyxie, l'enfant se tient la gorge, ouvre la bouche</i>	
Crise d'asthme	<i>Toux sèche, gêne respiratoire, sifflements audibles, l'enfant cherche de l'air, se plaint de ne pas pouvoir respirer correctement</i>	
Choc ou malaise	<i>Malaise avec démangeaisons, ou gêne respiratoire ou vomissements</i>	

5. Mesures relatives à la situation de l'enfant :

-Aménagement de la pratique sportive :

-Aménagement du temps scolaire lors d'épreuves :

-Aménagement de l'environnement de l'élève :

6. Sorties scolaires :

Emporter un double du PAI et le traitement spécifique

Autre mesure médicale :

7. Signataires du PAI :

NB : Le PAI devra être réactualisé à chaque rentrée scolaire. Toute évolution de l'état de santé de l'enfant devra être signalé à l'infirmier de l'établissement.

Fait à Vientiane, le :

Le médecin prescripteur :

L'infirmière scolaire :

Les parents
ou le représentant légal :

L'enseignant référent :

Le Proviseur
ou le Directeur de l'établissement :

Le CPE :